

**VILLE DE PLESSISVILLE**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**CANADA**

Le lundi, 13 mai 2024, à la reprise de la séance ordinaire ajournée le 6 mai 2024 à 21 h 24, à laquelle sont présents monsieur Jean-François Labbé à titre de maire suppléant et les membres du conseil provisoire :

Béline Drolet, Martin Nadeau, Annick Héon, Valérie Desrochers, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Rémi Brassard, Marc Gendron, Joanie Bédard et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Madame Marie-Pierre Paquette, à titre de directrice générale par intérim, et M<sup>e</sup> Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION  
NO 170-24**

**REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu à l'unanimité

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 171-24**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE FAIRE LE DÉPÔT du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement 017-24 relatif à l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement et prévoyant un emprunt de 449 000 \$.*

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
NO 172-24**

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

ATTENDU la résolution 141-24 par laquelle la Ville demande au MTQ de réduire la vitesse sur la route Ste-Sophie;

ATTENDU l'importance de sensibiliser les usagers de la route à ralentir dans une zone qui présente des problématiques de sécurité routière liées à la vitesse pratiquée;

## SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer un radar pédagogique sur la route Ste-Sophie, nonobstant la demande de réduction de vitesse faite en vertu de la résolution 141-24.

**ADOPTÉE**

### **VIE CITOYENNE**

**RÉSOLUTION  
NO 173-24**

#### **ACCORD DE SUBVENTION CANADA EN FÊTE - FÊTE NATIONALE 2024**

ATTENDU les festivités de la fête Nationale qui auront lieu au Carrefour de L'Érable le 24 juin 2024;

ATTENDU QUE la Ville désire conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien) dans le cadre du volet Canada en fête pour la réalisation du projet « Une cérémonie protocolaire, des activités pour la famille, des jeux et des spectacles »;

ATTENDU QUE l'autorisation du gouvernement du Québec est requise pour conclure cet accord de subvention;

Proposé par monsieur Marc Gendron

Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention avec le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien) dans le cadre du volet Canada en fête pour la réalisation du projet « Une cérémonie protocolaire, des activités pour la famille, des jeux et des spectacles » qui aura lieu le 24 juin 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser la coordonnatrice au développement et au rayonnement à signer pour et au nom de la Ville l'accord de subvention et tout autre document jugé utile et nécessaire.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 174-24**

#### **OCTROI TEMPORAIRE DE RESPONSABILITÉS DE GESTION - CHEF D'ÉQUIPE (VIE CITOYENNE)**

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le chef d'équipe à la vie citoyenne et sportive à approuver les feuilles de temps des opérateurs et les factures relatives aux achats courants de son service, jusqu'au retour de congé de maternité de la coordonnatrice de la vie citoyenne.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### RÉSOLUTION NO 175-24

#### MANDAT VILLE DE DRUMMONDVILLE - ACHAT REGROUPÉ POUR ANALYSES DE LABORATOIRE 2025-2026-2027

ATTENDU QUE les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les citées et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

ATTENDU la proposition de la Ville de Drummondville, au nom des municipalités intéressées, de procéder à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire nécessaires concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées, et les piscines pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour faire effectuer les analyses de laboratoire;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIER à la Ville de Drummondville le mandat de procéder, au nom de la Ville de Plessisville ainsi qu'avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées, et les piscines pour les années 2025, 2026 et 2027.

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Drummondville soit appliqué.

DE S'ENGAGER, si la Ville de Drummondville adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

### **A D O P T É E**

#### RÉSOLUTION NO 176-24

#### OCTROI CONTRAT - SUPPORT TECHNIQUE ET DE PLANIFICATION – DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES POUR PLUSIEURS SECTEURS DE PLESSISVILLE

Proposé par madame Bélanda Drolet

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Les Services EXP inc. pour le support technique et de planification de développement d'infrastructures pour plusieurs secteurs de Plessisville pour 54 425,00 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

### **A D O P T É E**

**SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024**

**RÉSOLUTION  
NO 177-24**

**OCTROI CONTRAT - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX -  
RÉHABILITATION DE LA RUE ST-CALIXTE, BOULEVARD DES SUCRERIES ET DU RANG  
DU GOLF**

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Groupe SNC-Lavalin inc. (Atkinsrealis) pour 85 069,38 \$, excluant les taxes applicables, pour services professionnels de réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation des travaux suivants:

1. Réfection d'une partie de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116);
2. Sécurisation du boulevard des Sucrieries;
3. Réfection du rang du Golf.

Le tout conformément à la soumission reçue et conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt relatifs à ces projets par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) aux activités d'investissement pour financer les services.

DE FINANCER le solde résiduaire, déduction faite de la subvention pour le paiement des travaux, à même les règlements d'emprunt relatifs à ces projets.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du Service du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 178-24**

**OCTROI CONTRAT - REMPLACEMENT D'UN VARIATEUR DE COURANT POUR LA  
SOUFFLANTE #2**

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de MB Énergie inc. pour le remplacement d'un variateur de courant sur la soufflante #2 à la station d'épuration, pour 26 475 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser le chef de service à l'hygiène du milieu, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024

RÉSOLUTION  
NO 179-24

### OCTROI DE CONTRAT - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Les Services EXP inc. pour les services d'ingénierie de mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées, pour 46 960 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice au développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

### ADOPTÉE

#### GREFFE

### AVIS DE MOTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION ET LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement établissant le programme « Rénovation et restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Plessisville ». Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- Octroyer des subventions aux propriétaires de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial admissibles lors de travaux d'envergure ayant comme objectif de rénover, restaurer et préserver l'immeuble, de mettre en valeur les caractéristiques architecturales de l'immeuble ou des travaux qui redonnent à cet immeuble une valeur patrimoniale.

### AVIS DE MOTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Bélanda Drolet, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière « Pour l'achat de couches lavables ». Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Encourager l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser le développement durable;
- Accorder une aide financière, aux jeunes familles et propriétaires de service de garde en milieu familial de la Ville de Plessisville qui procèdent à l'acquisition de couches lavables pour bébés, équivalente à 75 % du montant total pour l'achat de couches lavables, neuves ou usagées, jusqu'à concurrence de 200 \$;

## SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024

- Abroger le *Règlement 1791 relatif au programme d'aide financière « pour l'utilisation de couches lavables »* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville et le *Règlement 631-20 pour établir un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables et de produits hygiéniques réutilisables et abrogation du règlement no 551-10* de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville.

### **AVIS DE MOTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Annick Héon, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière « Pour l'achat de produits d'hygiène durables ». Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Encourager l'utilisation des produits d'hygiène durables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et favoriser le développement durable;
- Accorder une aide financière équivalente à 50 % du montant total pour l'achat de produits d'hygiène durables, neufs ou usagés, jusqu'à concurrence de 100 \$;
- Abroger le *Règlement 1792 relatif au programme d'aide financière « Pour l'achat de produits d'hygiène durables »* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville.

### **AVIS DE MOTION - PROGRAMMES D'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE ET DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Promouvoir et favoriser l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie en offrant aux résidents de la Ville de Plessisville la possibilité d'en acquérir un à prix réduit;
- Abroger le *Règlement 1786 relatif au programme d'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville.

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Joanie Bédard, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'acquisition de composteurs domestiques. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Promouvoir et favoriser l'achat de composteurs domestiques pour venir en aide aux propriétaires résidentiels de la Ville de Plessisville qui désirent réduire leurs déchets et produire leur propre compost;

## **SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 13 MAI 2024**

- Abroger le *Règlement 1787 relatif au programme d'acquisition de composteurs domestiques* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville.

### **AVIS DE MOTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « INTERVENTIONS SUR LES PROPRIÉTÉS RÉSIDENIELLES ET COMMERCIALES DANS LE CENTRE-VILLE »**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Jonathan Dubois, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière « interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville ». Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Stimuler la revitalisation du centre-ville de Plessisville et promouvoir l'élimination de tous matériaux qui ne mettent pas en valeur l'aspect architectural des bâtiments dans les zones visées par le programme;
- Accorder des subventions dans le cadre d'un programme de revitalisation du centre-ville;
- Prévoir cinq volets d'interventions admissibles qui correspondent à de la rénovation légère ou lourde concernant la réfection des bâtiments principaux à usage résidentiel ou commercial, la mise en valeur des enseignes commerciales, l'aménagement des aires de stationnement destinées à la clientèle du centre-ville et des terrasses commerciales, ainsi que les interventions pour l'usage commercial visant à améliorer l'aspect visuel du centre-ville;
- Abroger le *Règlement 1655 relatif au second programme d'aide financière « Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville »* de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville incluant ses amendements.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 07.

---

**GREFFIÈRE**

---

**PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**